

Compte-rendu du CSA-SD du lundi 30 mars - SNUDI-FO 85

1- Lecture des déclarations liminaires

Le **SNUDI-FO** a tenu à rappeler dans sa [déclaration liminaire](#), son inquiétude et sa colère vis-à-vis de l'entrée de l'armée dans les écoles et la militarisation progressive de nos élèves.

Elle a rappelé aussi qu'en mettant en place l'inclusion systématique et forcée, comme le veut le gouvernement à travers ses contre-réformes successives, ses agents ne faisaient qu'accroître leur mal-être, qui se ressentait via les fiches RSST notamment.

Enfin, le syndicat est revenu sur le projet de carte scolaire en Vendée suite au Groupe de Travail qui a eu lieu la semaine précédente. Alors que les syndicats ont apporté des chiffres précis des effectifs réels des écoles au mois de mars, la DASEN a présenté un tableau de données comportant des effectifs de novembre, non actualisés. Nous avons par ailleurs compris lors de cette instance que cette date de photo des effectifs était opaque et que cela entraînait donc une iniquité au sein des écoles.

2- Réponse aux déclarations liminaires

La DASEN a indiqué "entendre l'inquiétude" de notre syndicat quant à la militarisation de la jeunesse au sein des écoles. Elle a fait part de son questionnement au regard d'un "tournant international".

Concernant l'École inclusive, la DASEN dit "entendre" à nouveau, le mal-être de la profession "à travers les faits établissements et fiches SST". Elle dit "essayer de repenser à l'école avant l'inclusion", celle où les enfants "dit "fous", pouvaient être envoyés dans des structures loin de l'école. Elle demande au syndicat de "faire attention au message que cela pourrait renvoyer".

En réponse à cela, le SNUDI-FO 85 a bien rappelé que sa volonté n'était pas "d'externaliser tous les enfants". Le syndicat est pour une inclusion avec des moyens à la hauteur (personnels, ressources, structures médico-sociales partenaires de l'école...). Notre syndicat est bien souvent la cible d'attaques visant à décrédibiliser nos revendications : non, ne laissons pas entendre que le SNUDI-FO ne veut pas des élèves en situation de handicap dans nos écoles ; oui, portons la voix de nos collègues qui n'en peuvent plus, de devoir accueillir ces élèves en classe, sans moyens et sans accompagnement; c'est à la fois de la maltraitance pour les enfants et les adultes à leur côtés !

La DASEN aimerait que l'on fasse le "bilan positif de l'inclusion", nous n'attendons que cela ! Pour l'instant le seul bilan à nos yeux émane du ministère : 80% des fiches Risques, Santé et Sécurité au Travail sont liées à l'inclusion...

La DASEN est également consciente des remarques de tous les syndicats concernant le manque de transparence des données régissant cette carte scolaire. Elle dit souhaiter continuer de dialoguer sur les "éléments techniques".

Le courrier rédigé de sa part, demandant aux directions d'écoles d'avoir "une base ONDE à jour au 6 mars" était "sybillin", selon elle.

En effet, les directions d'écoles ont pris cette date pour photo des effectifs et ont donc, pour certaines, organisé des portes ouvertes en amont, rappelé de futures familles pour l'inscription de leurs enfants... Alors que les documents de travail de ce CSA se basent sur les remontées de novembre !

Concernant l'inclusion, un travail est fait en parallèle avec l'ARS. Le constat a été fait des nombreuses places occupées par des jeunes adultes dans les ITEP. Ainsi, 50 places ont été trouvées dans des foyers pour jeunes adultes, permettant aux ITEP d'accueillir de plus jeunes enfants. Un travail est aussi fait à Mme Valin (IEN chargée de la maternelle), en amont de l'entrée à l'école.

3- Mesures diverses et étapes préparatoires de la carte scolaire 2026

Pour rappel, cette carte scolaire ne disposera que d'une seule phase au vu du calendrier restreint par la période de réserve électorale.

Le SNUDI-FO déplore cette unique phase, qui ne permettra pas de revoir les effectifs au mois de juin et donc aux personnels qui auraient pu subir une mesure de carte, de retrouver leur poste.

Il y aura donc une phase d'ajustement restreint à la rentrée pour des moyens supplémentaires (ponctionnés sur les brigades), en cas de "hausse significative des effectifs" mais pas de fermetures.

Contexte démographique : au niveau national, perte de 2% des élèves, au niveau académique -2.5% et en Vendée -2.98%.

Malgré une perte de 35 postes, le taux d'encadrement s'améliore : le P/E est de 6,33 en 2026 contre 6,27 en 2025 (*soit 6,33 enseignant pour 100 élèves*), le E/C devrait se maintenir autour de 20,8 dans le département (*soit 20,8 élèves par classe en moyenne*).

Les priorités ayant régité cette carte scolaire :

- mesure à 24 en GS, CP et CE1
- dédoublement des GS, CP et CE1 en REP
- meilleur taux d'encadrement dans les classes hors mesure à 24
- attention portée aux écoles en ruralité (même si elles sont plus nombreuses à être touchées cette année)
- accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers

Etape de la préparation :

- Campagne sur ONDE en novembre
- actualisation par les IEN grâce à ONDE au 6 mars 2026
- concernant les TPS : l'administration a conservé les éléments de décembre et non pas ceux du GT, pour les PS idem. Ils ont été ré-ajustés en décembre avec les IEN, au regard des plafonds et des habitudes d'accueil depuis 5 ans.

Lors du groupe de travail, de nombreux effectifs de TPS ont été ré-ajustés par les syndicats.

En effet, le comptage des TPS ne se basait que sur ceux accueillis à la rentrée. Or, de nombreuses écoles accueillent également ces élèves en cours d'année, ils sont donc réellement présents dans les classes et nécessitent souvent un aménagement considérable par les enseignants !

Point de réflexion sur les TPS, les PS et les ULIS

En 2024, il y avait 184 TPS de plus dans les prévisions par rapport au constat, alors que la DEPP¹ en avait 13 de trop.

En 2025, la DEPP avait 160 TPS de plus et la DSDEN 85, 308. L'écart à la prévision augmente donc concernant le TPS.

Actuellement, la DSDEN 85 compte 186 TPS de plus que la DEPP. Or les chiffres de la DEPP sont les plus fiables.

Concernant les PS, les prévisions de décembre sont les plus justes, le choix a donc été fait de ne pas prendre en compte les corrections de leurs effectifs suite au GT. "Ce n'est pas pour ça que le GT n'est pas pris en compte".

Pour les ULIS, les prévisions retenues sont le résultat d'une moyenne sur 3 ans, avec un recadrage parfois.

Le SNUDI-FO, comme dit dans sa déclaration liminaire, "questionne la portée de ce GT et son intérêt ? Les organisations syndicales ont fait leur travail de communication et de remontée auprès des écoles, qu'en est-il [de celui de la DASEN] ? De la prise en compte de ces données ?"

Le secrétaire général a alors parlé d'un "enjeu de crédibilité" : s'il y a trop d'écarts, la crédibilité n'est pas bonne.

En décembre la DSDEN était déjà à +76 TPS, aujourd'hui à +109, suite au GT, il y avait 200 élèves en plus, selon lui, cela explique le choix de ne pas modifier les effectifs suite au GT.

Les organisations syndicales ont donc soulevé que l'impression donnée aux écoles concernant les TPS et les ULIS notamment, est de dire aux équipes de ne pas les accueillir en cours d'année. Nous appuyons aussi le fait que l'accueil des TPS dans le secteur public évite une fuite vers les écoles privées.

La Directrice Académique a justifié ce choix en disant que les moyens donnés à l'accueil des TPS seront des moyens non-mobilisés ailleurs.

Mme VALIN (nouvelle inspectrice maternelle) a pour mission de travailler sur les dispositifs en amont de la scolarisation.

Postes "Scolarisation des élèves -3ans" :

Les postes scolarisation de -3ans, seront "révisables" tous les 3 ans (les nouveaux postes et non les anciens). Sachant que la mise en place de ces postes est soumise à des conditions. Durant le CSA, nous avons appris que la demande faite pour cette année avait été acceptée. **Ainsi, un poste "Dispositif -3ans" sera mis en place à la rentrée à l'école Jean Yole de la Roche-sur-Yon.**

Cela porte donc à 8 le nombre de ces dispositifs dans le département.

Aucune mesure "Hors la classe" y compris les CPC, n'a été prise pour limiter l'impact, c'est un "effort collectif" selon la DASEN et les IEN.

¹ DEPP = Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance

4- Etude des documents

Ouvertures

L'Île d'Elle : l'école privée de la commune fermant, le "risque est pris" d'ouvrir une classe afin d'envoyer un message au maire, aux familles, à la direction d'école, qu'il y a de la place dans l'école et donc des capacités d'inscriptions.

7 Ouvertures proposées

Circonscription	Commune	Nom de l'école	Effectif retenu	Nombre de classes actuelles	E/C avant ouverture	E/C après ouverture
Fontenay-le-Comte	Fontenay-le-Comte	René Jaulin	101	4	25,25 (26,50 hors GS/CP/CE1)	20,20
Roche Nord	Les Lucs-sur-Boulogne	Jacques Prévert	105	4	26,25 (28,50 hors GS/CP/CE1)	21
Bocage Est	Chantonay	L'Éolière	107	4	26,75 (29,50 hors GS/CP/CE1)	21,40
Roche Nord	La Roche-sur-Yon	Rivoli	127	5	25,40 (27,50 hors GS/CP/CE1)	21,17
Montaigu	Montaigu-Vendée	Jules Verne	135	5	27 (31,50 hors GS/CP/CE1)	22,50
Haut Bocage	Pouzauges	Jules Verne	159	6	26,50 (29 hors GS/CP/CE1)	22,71
Fontenay-le-Comte	L'Île d'Elle	Jacques Prévert (REP)	96		16 (22,33 hors GS/CP/CE1)	13,75

Fermetures

REP et RPI : lecture des propositions

7 Fermetures proposées en REP

Circonscription	Commune	Nom de l'école	Effectif retenu	Nombre de classes actuelles	E/C avant fermeture	E/C après fermeture
Fontenay-le-Comte	Le Gué de Velluire	Elem Charles Perrault (REP et RPI)	61	5	12,20	15,25 (21,50 hors GS/CP/CE1)
	La Taillée	Marie Renard		5		
Fontenay-le-Comte	St Martin-de-Fraigneau	Des Farfadets (REP)	67	5	13,40	16,75 (21 hors GS/CP/CE1)
Fontenay-le-Comte	Ste Radégonde-des-Noyers	Primaire (REP)	74	5	14,80	18,50 (24 hors GS/CP/CE1)

Fontenay-le-Comte	Vix	Gaston Chaissac (REP)	75	6	12,50	15 (23,50 hors GS/CP/CE1)
Bocage Est	Mouilleron-st-Germain	Charles-Louis Largeteau (REP)	88	6	14,67	17,60
Fontenay-le-Comte	Chaillé-les-Marais	Hélène de Suzannet (REP)	147	11	13,36	14,70 (18,40 hors GS/CP/CE1)
Fontenay-le-Comte	Damvix	Les Tilleuls (RPI)	72	5	14,40	18 (16 hors GS/CP/CE1)
	Maillezais			3		
	Maillé			2		

Maternelles : lecture des propositions

5 fermetures proposées en maternelle

Circonscription	Commune	Nom de l'école	Effectif retenu	Nombre de classes actuelles	E/C avant fermeture	E/C après fermeture
Littoral Centre	Les Sables d'Olonne	Les jardins	68	4	17	22,67 (20 hors GS)
Haut Bocage	Les Herbiers	Françoise Dolto	92	5	18,40	23 (22 hors GS)
Littoral Centre	Talmont	Du Payré	94	5	18,80	23,50 (23 hors GS)
Roche Nord	Essart-en-Bocage	Gaston Chaissac	108	6	18	21,60 (23 hors GS)
Aizenay-Challans	Aizenay	Louis Buton	118	6	19,67	23,60 (23,33 hors GS)

Élémentaire/Primaire : lecture des propositions et dialogues avec les OS

Les différents éléments qualitatifs apportés par les syndicats sont notamment (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- la présence d'enfants du voyage qui sont scolarisés une partie de l'année mais ne font pas partis des comptages d'effectifs,
- la concurrence du public avec des écoles privés dans de nombreuses communes,
- l'implication et les actions des élus pour leur école publique,
- la préservation des petites écoles dans de petites communes,
- les démarches engagées dans l'école (projets, actions des équipes pédagogiques ; travaux en cours dans l'école...),
- l'implantation de futurs lotissements avec parfois, un quota de logements bloqués pour les familles,

- la présence de dispositif de l'école inclusive ou d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans l'école,
- les répartitions à faire sur les autres niveaux une fois les mesures à 24 en GS/CP/CE1 effectuées,
- la présence de foyer d'enfance ou de crèche, dans les communes,
- l'IPS des écoles,
- le fait qu'une école attire plusieurs communes alentours qui ne disposent pas d'école publique,
- les fermetures/ouvertures successives,
- ...

39 fermetures proposées en élémentaire et primaire

Circonscription	Commune	Nom de l'école	Effectif retenu	Nombre de classes actuelles
Bocage Est	Bazoges-en-Pareds	Paul Henri Tisseau	41	3
Bocage Est	St Aubin-la-Plaine	Les Tilleuls	41	3
Sud-Ouest et Littoral	St Hilaire-la-Forêt	La Forêt	41	3
Haut-Bocage	La Meilleraie-Tillay	La Pierre Bleue	43	3
Fontenay-le-Comte	Bourneau	À l'Orée du Bois	46	3
Sud-Ouest et Littoral	St Michel-en-l'Herm	La Terre Conquise	67	4
Aizenay-Challans	La Chapelle-Hermier	Aimé Césaire	69	4
Bocage Est	St Jean-d'Hermine	Pierre Mounereau	69	4
Roche sud	Thorigny	Jacques Golly	92	5
Fontenay-le-Comte	Mouzeuil-st-Martin	Les Sources	94	5
Haut Bocage	St Laurent-sur-Sèvre	Jean de la Fontaine	94	5
Sud-Ouest et Littoral	Le Bernard	Les Dolmens	95	5
Littoral Centre	Les Sables	Marcel Hordenneau	95	5
Littoral Nord et îles	St Gilles-Croix-de-Vie	Les Salines	96	5
Roche Sud	La Roche-sur-Yon	Victor Hugo	97	5
Sud-Ouest et Littoral	Longeville-sur-mer	Jules Verne	110	6
Littoral Nord et îles	St Hilaire-de-Riez	Henry Simon	110	6
Fontenay-le-Comte	Longèves	Mozaïc	116	6
Littoral Nord et îles	Le Fenouiller	Le Petit Prince	117	6
Aizenay-Challans	Soullans	Charles Milcendeau	118	6

Roche Sud	Venansault	La Fontaine	119	6
Montaigu	Montaigu-Vendée	Les Petits Cailloux	122	6
Roche Nord	La Roche-sur-Yon	Les Pyramides	129	7
Aizenay-Challans	Coëx	Jules Verne	130	7
Roche Nord	La Ferrière	Anita Conti	140	7
Haut Bocage	Mortagne-sur-Sèvre	Martin Jarrie²	441	7
Littoral Centre	Les Achards	Le Pré aux Oiseaux	144	7
Littoral Centre	Les Sables	La Pironnière	145	7
Littoral Nord et Îles	Bretignolles-sur-mer	Benjamin Rabier	160	8
Roche Nord	Mouilleron-le-Captif	Les Crayons de Soleil	185	9
Fontenay-le-Comte	Benet	Les Champs du Bois	196	9
Haut Bocage	Les Herbiers	La Métairie	215	10
Roche Nord	Le Poiré-sur-Vie	Pauline Kergomard	250	12
Roche Sud	Aubigny-Les Clouzeaux	Odette Roux	262	12
Littoral Nord et Îles	St Jean-de-Monts	La Plage	282	14

5- Mesures diverses

Les Pôles d'Appui à la Scolarité

9 PAS seront présents en plus à la rentrée (2 étaient déjà en place cette année). Toutes les circonscriptions seront "dotées" d'un Pôle d'Appui à la Scolarité. Les circonscriptions de Montaigu et des Herbiers n'auront qu'un mi-temps d'enseignant 1er degré.

Pour rappel, les postes donnés au PAS sont des moyens pris dans le 1er degré. Ainsi, 9 postes d'enseignants spécialisés seront mobilisés pour les PAS ! Le SNUDI-FO est contre la mise en place des PAS, dont le rôle sera de sortir les élèves du champ du handicap, de réduire la « compensation » c'est-à-dire les moyens humains (- 6% de notifications en moins selon le ministre avec les seules expérimentations en cours), et ainsi de mutualiser au maximum les AESH ! C'est la suite de l'acte 2 de l'école inclusive qui met à mal la profession et le bien-être des élèves et des enseignants !

² L'école Martin Jarrie n'est plus dans la liste des fermetures à prévoir suite au CSA de repli du 7 avril 2026.

Concernant la perte du poste dans le dispositif d'enseignement des **Buissonnets** : au constat du nombre de jeunes du secondaire accueillis par le dispositif, des moyens émanant du second degré seront mis en place dans l'établissement.³

La volonté est également de positionner un éducateur dans cette unité d'enseignement, comme ça devrait être le cas.

La projection sur les décharges de direction est de 2 ETP récupérés.

6- Suspension de séance de 30min

Au regard des échanges et du choix délibéré d'avoir été "un peu plus dure" en prévoyant 51 fermetures, la DASEN annonce que 4 mesures de fermetures ont été retirées du projet :

- Challans - La Croix-Maraud (maternelle)
- La Jaudonnière - André Drapeau
- Palluau - Le Verger
- Froidfond - Henri Dès

Les organisations syndicales ont voté unanimement contre cette proposition de carte scolaire. Nous avons néanmoins soulevé la qualité des échanges mais refusé le nombre de postes perdus (35 postes), le manque de transparence et d'équité concernant notamment les dates qui ont régité cette carte scolaire, et le traitement différent selon les circonscriptions.

7- Questions diverses :

Les postes à profil -3 ans : s'il y a fermeture du dispositif, alors cela correspondra à une mesure de carte scolaire pour la bonification au mouvement. Il y aura ensuite un nouvel appel à candidature si le dispositif est maintenu.

Un CSA dédié à la **formation** aura lieu entre l'administration et les représentants du personnel.

Fonctionnaire stagiaire : 8 stagiaires à mi-temps et 21 temps plein.

Ruptures conventionnelles : 10 demandes dont 7 accords en 2025 pour les enseignants du 1er degré.

Mouvement interdépartemental : 14 sortants et 15 entrants pour la Vendée.

Concernant le rappel des directives sur le **déplacement des élèves** au sein d'une école : tout déplacement doit comprendre 2 élèves minimum. Elle sait que cela est parfois difficile à mettre en place, mais la DASEN rappelle de sombres épisodes qui ne doivent pas se reproduire.

³ NB : voir le compte-rendu du CSA de repli du 7 avril 2026 pour des éléments d'incertitudes prononcés par les représentants du personnel.

Classe découverte et condition de participation des enseignants : les enseignants en Temps Partiel ne peuvent pas prendre de temps plein pour une semaine de voyage.

Les Titulaires Départementaux, décharge de direction ou de temps partiel, abondent la brigade en cas de départ de la classe sur sa journée d'enseignement, ils ne peuvent pas faire partie des accompagnateurs (*ceci est une circulaire départementale, un choix de la DSDEN 85*).

Les journées de décharge de direction peuvent être redonnées si elles sont perdues pendant un séjour.

Il n'y a pas encore d'information concernant la dotation en **Service civique** pour la rentrée 2026.

Concernant le **Passeport du civisme**, la DASEN ne sait pas combien de classes sont impliquées ("cela relève des mairies"). Elle assure qu'il y ait une co-construction des interventions avec les enseignants, leur liberté pédagogique et les programmes officiels.

Démission des **AESH** : 20 démissions, 10 départs en retraite, 1 abandon de poste, 3 licenciements, 2 départs,

Taux des **RASED** complets : "tous les postes sont pourvus".

Notifications MDPH : elles toutes "honorées" (*Que signifie ce terme pour la DASEN ? honoré = notification lue et entassée sur une pile de papier ? Ce qui est sûr c'est que tous les élèves ayant une notification MDPH ne la voient pas honorée par une présence d'AESH en classe ou de moyens de soins ! Et en cas de présence d'AESH, personne ne dit si à chaque fois, la quotité horaire prescrite par la MDPH est respectée !*).

68 élèves sont en attente en **ITEP**, 88 en **IME**. "Chaque situation n'entraîne pas une rupture de parcours" (*cette petite phrase indique donc que ces élèves sont présents dans des dispositifs ULIS ou bien en classe ordinaire...*)

Remplacement : les priorités de remplacement sont les suivantes : absence pour formation > congé maternité > congé court > autorisations d'absences (*pour motif personnel, enfant malade mais aussi formation syndicale !*)

Absences **non-remplacées** : 0.966% non remplacées contre 0.014% en septembre.